
NOUVELLES SUR LE COTON – 5 juillet 2006

Les négociations sont dans l'impasse – Le coton reste en bonne position sur l'ordre du jour

La réunion mini-ministérielle de la semaine dernière à l'OMC n'a pas abouti à la percée escomptée pour faire sortir les négociations de Doha de leur impasse actuelle. En effet, les pourparlers entre principaux Ministres du Commerce se sont achevés prématurément le samedi 1^{er} juillet 2006 sans que des progrès aient été enregistrés. La solution continue à passer par les mêmes évolutions: une offre de réductions tarifaires plus ambitieuse de la part de l'UE, des réductions plus prononcées des mesures de soutien interne de la part des Etats-Unis et une amélioration de l'offre du G-20 concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Malheureusement, les principaux membres ont été incapables de surmonter leurs divergences. En fait, en signalant qu'ils n'avaient aucune flexibilité, les Etats-Unis ont de facto mis un terme aux négociations avant qu'elles n'aient commencé. Le seul résultat de ces discussions a été la demande adressée au Directeur général Pascal Lamy de servir de "catalyseur" aux négociations, c'est-à-dire d'entreprendre des consultations intenses avec les Membres en vue d'établir des modalités aussi rapidement que possible. En tout état de cause, le calendrier devient très serré et les chances de parvenir à des résultats ambitieux de plus en plus minces. Sur un plan positif, on peut relever que tous les pays ont réitéré leur volonté de boucler le cycle de Doha cette année, et que les pays en développement ont exprimé leur plein et entier soutien au système commercial multilatéral.

En ce qui concerne le coton, cette période a été très active. Dans les négociations, le C4 a soumis des modalités précises sur le coton afin d'alimenter le projet de texte du Président des négociations sur l'agriculture, Crawford Falconer. Cette proposition s'appuie sur la soumission du C4 du 1^{er} mars¹ et présente des modalités détaillées sur les trois piliers: accès aux marchés, soutien interne et subventions aux exportations. En deux mots, le C4 demande aux pays développés – et aux pays en développement en mesure de le faire – de fournir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents pour les exportations de coton venant des pays les moins avancés (PMA). Ils demandent l'élimination des subventions aux exportations versées par les pays

développés (en 2006) et en développement (2007). Sur le soutien interne, ils réitèrent leur formule visant à réduire les subventions au coton de la catégorie ambre encore plus que selon la formule de réduction générale convenue dans l'agriculture. Dans la catégorie bleue, ils proposent une ambition pour le coton un tiers plus élevée que pour l'agriculture en général au titre de l'approche du plafonnement par produit ou de celle du double seuil de déclenchement.

Suite à cette soumission, l'UE a également présenté une proposition sur le coton, la première proposition écrite à ne pas émaner du C4. Sur l'accès aux marchés et les subventions aux exportations, les demandes de l'UE sont semblables à celles du C4. Sur le soutien interne, l'UE demande l'élimination des subventions au coton de la catégorie ambre et un plafonnement du coton à 5% du total du plafond de la catégorie bleue. Premièrement, cette soumission est constructive du simple fait de son existence et parce qu'elle encourage les négociations sur le coton. Ensuite, elle est très ambitieuse en ce qui concerne les mesures de la catégorie ambre et relativement ambitieuse pour les mesures de la catégorie bleue. Sa seule lacune tient à sa nature unilatérale qui met toute la pression sur les Etats-Unis sans en mettre aucune sur l'UE elle-même. Le C4 devrait garder cela présent à l'esprit dans les négociations.

Ces deux soumissions sur le coton ont été utilisées par le président Falconer dans son projet de modalités sur l'agriculture². Comme pour le reste du texte, Falconer inscrit les différentes propositions entre crochets lorsqu'aucun accord n'a été atteint. Ces options devront être négociées par les parties prenantes. Cela signifie que les propositions du C4 et de l'UE sont indiquées l'une comme l'autre lorsqu'elles divergent. De même, dans son texte, Falconer a basé l'une des alternatives pour la boîte bleue sur la première proposition de modalités du C4 datant du 1^{er} mars qui peut induire en erreur sur cette question en particulier. C'est pourquoi, le C4 avait soumis des modalités plus détaillées le 16 juin pour clarifier tout malentendu possible. Ils demandaient un plafonnement boîte bleue pour le coton d'un tiers du plafond général par produit. L'option de Falconer proposait un tiers du plafond général de la boîte bleue. En tout état de cause, toutes les diverses alternatives sont désormais entre crochets et il incombera aux pays du C4 de s'assurer que l'option retenue serve au mieux leurs intérêts.

¹ Voir le document "Propositions de modalités pour le coton dans le cadre du mandat de la Déclaration ministérielle de Hong-Kong" du C4 en date du 1er mars 2006, document OMC: TN/AG/SCC/GEN/4.

² Voir "Projet de modalités possibles concernant l'agriculture", document OMC: JOB(06)/199

Bien que la mini-ministérielle se soit achevée dans le désarroi pour les négociations générales, le coton a réussi à conserver son élan en préservant son statut de sujet crucial dans l'actuel Programme de développement de Doha. En effet, le coton était l'une des "questions clés" à discuter en priorité la semaine dernière. Malgré l'absence de discussions quant au fond, cette situation montre que le C4 a réussi à ce que le coton continue à figurer en bonne place à l'ordre du jour. Le défi tient désormais à lui faire conserver cette position et à s'assurer que l'actuelle formulation sur le coton soit discutée dans les semaines qui viennent. Avant tout, le C4 devra veiller à ce que Lamy traite le coton en priorité dans ses prochaines consultations, quelle que soit la forme que celles-ci prendront.

A la veille de la conférence des 18 – 19 juin sur le coton organisée par la Banque mondiale et accueillie par le Burkina Faso, les Ministres du C4 ont tenu une réunion de coordination incluant également des représentants d'autres pays d'Afrique centrale et de l'Ouest tels que le Sénégal, le Cameroun, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur les négociations, de discuter d'une stratégie pour les étapes à venir et de préparer la prochaine conférence de la Banque mondiale.

La conférence de la Banque mondiale sur le coton s'est principalement concentrée sur la filière d'Afrique centrale et de l'Ouest et n'a fait qu'effleurer les aspects de ce dossier liés à l'aide et au commerce. Les pays d'Afrique escomptaient un suivi de la réunion de 2004 à Cotonou, à savoir un exercice dressant le bilan de la composante développement de l'initiative sur le coton. A la place, ils ont été confrontés à un séminaire unilatéral mettant fortement l'accent sur la nécessité de réformer et d'améliorer la filière coton. Les pays cotonniers, sans pour autant nier l'importance de cet aspect, s'attendaient néanmoins à une discussion totalement différente qui aurait inclus une perspective plus approfondie sur la question du coton. En particulier, les pays d'Afrique attendaient de véritables discussions de la problématique à court terme à laquelle ils sont confrontés en raison de la dépression des prix internationaux. Le C4 a fait des propositions concrètes de création d'un filet de sécurité qui permettrait aux producteurs de coton africains de survivre jusqu'à la suppression des subventions ayant des effets de distorsion des échanges. A ce jour, aucune discussion de fond n'a été engagée sur cette question.

En outre, le secrétariat de l'OMC a présenté la question du coton au sein des négociations actuelles ainsi qu'un document récapitulant l'aide au coton attribuée aux pays d'Afrique depuis le lancement du dossier du coton à l'OMC (2003). Ce dernier aspect a ajouté de l'amertume à un débat déjà vif sur l'agenda unidimensionnel du

séminaire. En effet, les pays d'Afrique ont souligné que le document de l'OMC ne traduisait pas la réalité, tant parce que les montants indiqués n'étaient pas spécifiquement liés au coton, que parce qu'ils étaient antérieurs à l'initiative sur le coton. Cela suscitait également auprès de leurs mandants cotonniers nationaux de grands espoirs qui, pour les raisons mentionnées plus haut, n'allaient pas se concrétiser.

Tous ces éléments montrent l'importance de tenir un débat global sur le coton, portant aussi bien sur les réformes nationales et internationales nécessaires que sur l'aide requise pour soutenir ces efforts et l'ensemble des producteurs de coton africains à court terme. Tous ces sujets sont interdépendants et chacun représente une facette du dossier du coton.

Au cours de cette période, rien n'a été perdu pour le coton dans les négociations commerciales. Le C4 a continué à mettre la pression sur les pourparlers de manière coordonnée, garantissant ainsi que le coton reste une question clé. En revanche, le tableau est moins rose pour ce qui est de l'aspect lié à l'aide. En effet, les malentendus et les espoirs divergents ont empoisonné la situation et abouti à une impasse dangereuse pour les producteurs de coton africains.

Le coton offre l'exemple d'une question commerciale présentant réellement le potentiel de promouvoir le développement de certains des pays les plus pauvres du monde. Il est temps que chaque partie prenante assume ses responsabilités en la matière, les pays développés en éliminant leurs subventions ayant des effets de distorsion des échanges, les pays d'Afrique en réformant leur filière et en travaillant à leur compétitivité, et la communauté du développement en les soutenant tant financièrement que stratégiquement.

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site:

www.ideascentre.ch

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse

T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41